



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Calais Amiens

Question écrite n° 6703

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de réaliser au plus vite l'électrification de la ligne SNCF Calais-Amiens pour offrir enfin à ses utilisateurs un meilleur service. En effet, les trains les plus rapides relient actuellement Paris à Boulogne via Amiens en plus de deux heures et demie, à moins d'emprunter un TGV. Mais ce dernier ne permet d'économiser que trente minutes en raison à la fois du parcours effectué et des lignes empruntées. Sur une grande partie du trajet, en effet, les lignes ne sont pas adaptées au TGV. De plus, il n'existe qu'un aller-retour quotidien par TGV, ce qui est à l'évidence très insuffisant. Cette situation n'est évidemment pas satisfaisante. Elle représente une véritable entrave au développement économique et touristique de la Côte d'Opale et constitue une grave inégalité de traitement. En outre, la SNCF pourrait certainement obtenir une bien meilleure rentabilité si l'offre de transport était un tant soit peu mieux adaptée à la demande des utilisateurs : on peut imaginer sans peine que les conditions actuelles dissuadent de nombreux utilisateurs potentiels. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement peut agir pour contribuer à la réalisation rapide de l'électrification et à l'amélioration générale des dessertes dans une région très défavorisée sur ce plan.

Texte de la réponse

La ligne ferroviaire Calais-Amiens-Boulogne traverse les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle est électrifiée sur sa section entre Boulogne-sur-Mer et Calais. En ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais, l'électrification de la section Boulogne-sur-Mer - Rang-du-Fliers fait l'objet d'études financées dans le cadre du contrat de plan Etat-région. Ces études, actuellement au niveau préliminaire, pourraient être achevées par Réseau ferré de France dans le courant de l'été 2003. L'électrification de cette section pourrait bénéficier aux dessertes régionales Nord-Pas-de-Calais, qui sont de la responsabilité de la région. S'agissant de la région Picardie, le contrat de plan Etat-région prévoit un programme de modernisation de la section Amiens-Abbeville-Rue, comprenant l'aménagement des quais, les travaux de signalisation et de télécommunications et des travaux sur les voies. L'électrification de la ligne n'est donc pas prévue à ce jour dans le programme des aménagements. Toutefois, les actions d'ores et déjà engagées dans le cadre du contrat de plan vont permettre d'améliorer de façon significative les dessertes ferroviaires sur cette ligne.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6703

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4234

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1844